

SEANCE DU 14 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatorze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CONGARD, dûment convoqué s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Didier HURTEBIZE, Maire.

Date de convocation : 7 mars 2022

PRESENTS : MM. HURTEBIZE D. – GUÉZO P. – QUÉMARD C. –
PORT-HELLEC Y. – BÉDARD F. – QUELLARD M.P – GUERRIER A. –
HÉDAN E. – BONNARD C. – JARNIER L. – LEGRAND C. – PHILIPPOT B.

Absents excusés : MM. DANILO B. – AUBERT M. – WINCKEL U.

Secrétaire de séance : M. GUÉZO Pascal

Approbation du procès-verbal du 21 février 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2022.

01-03-2022

Terres de jeux 2024

City park et réfection du terrain de basket

Monsieur le Maire présente le dossier « Terres de jeux 2024 » et fait savoir que la « Commission Travaux » s'est réunie le 23 février dernier afin d'étudier ce dossier.

Pour le city park : trois propositions avec pour chacune une version tout métal et une version métal/bois.

Il présente les propositions et ajoute que l'offre de la société SPORT NATURE de Beignon est très intéressante et offre un bon compromis en termes de coût et de qualité.

Il ajoute qu'il serait préférable de retenir la version métal pour une question de longévité et de sonorité.

Se pose aussi la question de prendre les frontons avec une ou deux palissades.

Pour la réfection de l'ancien terrain de basket (aménagement de la plateforme), trois devis.

Celui de COLAS de Ploërmel est moins disant.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ✓ Décide de retenir :

- | | |
|---|-----------------|
| - SPORT NATURE de Beignon pour un montant de | 35 397 € 60 TTC |
| (Frontons avec 2 palissades et version métal) | |
| - COLAS de Ploërmel pour un montant de | 9 906 € 00 TTC |
| Total : | 45 303 € 60 TTC |

- ✓ Sollicite une subvention du DRAJES

« La base subventionnable doit se limiter à l'emprise foncière de l'équipement »,

- ✓ Sollicite une subvention du Conseil Départemental au titre du PST

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2022.

Eglise

Mise en conformité armoire électrique des cloches

Monsieur le Maire rappelle le Conseil Municipal du 21 février 2022.

Il fait savoir qu'il s'est renseigné sur la mise en conformité demandée par la Société MACE de Trégueux.

Après vérification, il n'y a pas lieu de la faire.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette information.

02-03-2022

Jeux pour enfants au camping municipal

Monsieur le Maire fait savoir que les quatre jeux à bascule sur ressorts au camping municipal sont à changer, deux ont déjà été démontés.

Après échanges avec des enfants, ceux-ci souhaiteraient avoir une balançoire de type « nid d'oiseaux » très en vogue actuellement.

La « Commission Travaux » réunie le 23 février 2022 propose d'acheter un ou deux jeux sur ressorts et la balançoire « nid d'oiseaux » auquel cas, il faudra prévoir un agrandissement de la zone de jeux, le surcoût ne sera pas très important puisqu'il sera réalisé en régie.

Monsieur le Maire donne lecture des devis.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ✓ Décide de retenir la Société SYNCHRONICITY de Guidel

- ✓ Décide de retenir les jeux suivants :

- Coquelicot 1 282 € 00 HT,

- Rok Okay 1 223 € 00 HT

Pour un montant total de 2 505 € 00 HT soit 3 006 € 00 TTC

* Donne un avis défavorable à la balançoire « nid d'oiseaux »

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2022.

03-03-2022

Cuisine appartement Bar « Le Canal »

Monsieur le Maire rappelle la discussion du Conseil Municipal du 21 février dernier.

Il donne lecture des devis obtenus pour la réalisation d'une cuisine pour l'appartement situé au-dessus du bar et qui est utilisé par la gérante du commerce (logement qui figure dans le bail commercial).

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- ✓ Décide de retenir :

- Menuiseries – Isolation :

Entreprise DANILO Guy de La Gacilly

Pour un montant de 4 043 € 40 HT

- Plomberie – Chauffage :
Entreprise EURL CHASLES Pascal de Saint Congard
Pour un montant de 1 955 € 90 HT
 - Electricité :
Entreprise EURL RIVAL de Molac
Pour un montant de 1 002 € 00 HT
 - Carrelage :
Entreprise GUIMENE Jérôme de Ploërmel
Pour un montant de 1 449 € 60 HT
- Total : 8 450 € 90 HT

✓ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 Bar « Le Canal ».

* Le nouveau loyer sera fixé lors d'une prochaine réunion.

Après renseignements avec le notaire, un avenant au bail est nécessaire.

04-03-2022

Travaux de voirie

Zones de croisement dans les lieux dits et Fendrement

Monsieur le Maire fait savoir, que suite à la réunion avec les agriculteurs fin 2021 et conformément à leur souhait, il a procédé au recensement des zones qui nécessitent un agrandissement des zones de croisement. Un complément a été proposé par la commission des travaux le 23 février dernier

Il ajoute que pour le lieu-dit Fendrement les travaux sont à prévoir pour la fin d'année et en fonction du planning du GBO (Grand Bassin de l'Oust).

Il donne lecture des devis.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

✓ Décide de retenir :

- Zones de croisement :

Entreprise LE JULE TP de Carentoir

Pour un montant de 13 183 € 00 HT soit 15 795 € 60 TTC

- Fendrement :

✓ Valide l'estimatif du service technique d'OBC,

✓ Autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres.

✓ Sollicite du Conseil Départemental, au titre du PST une subvention pour ces travaux,

✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces dossiers.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

05-03-2022

Travaux de voirie 2022 – Résultat de la consultation

Autorisation signature du marché

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a procédé à une consultation d'entreprises sur la plateforme e-megalis pour la réalisation des travaux de voirie 2022.

Cinq entreprises ont déposé une offre sur celle-ci.

Monsieur le Maire en donne lecture.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

✓ Donne un avis favorable à l'offre de l'entreprise BROCELIANDE TP de Ploërmel (moins disante) :

- Proposition pour un montant :
HT 16 613 € 50
TTC 19 936 € 20

✓ Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tous documents se rapportant à ce dossier.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

06-03-2022

T3 « Résidence des Templiers »

Remplacement du chauffe-eau

Monsieur le Maire donne lecture du devis de remplacement du chauffe-eau pour le T3 « Résidence des Templiers ».

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

✓ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de :

- EURL CHASLES Pascal de Saint Congard
Pour un montant de 929 € 90 HT soit 1 115 € 88 TTC

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

07-03-2022

Rapport de la CLECT du 10 janvier 2022 relatif aux modalités de transfert ou de dé-transfert des compétences ou activités intégrées dans le périmètre de la Communauté de Communes : gestion de la cantine scolaire située à la Gacilly

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT qui s'est déroulée le 10 janvier 2022 à la salle des fêtes à Malestroit. Celui-ci a été transmis le 23 février 2022 aux communes par mail.

Il regroupe les deux points suivants : dé-transfert de la gestion de la cantine scolaire de La Gacilly et les modalités de calcul de la charge transférée concernant les équipements aquatiques.

Seul le point n°1 est à acter. Le point n°2 relatif aux équipements aquatiques a été présenté pour information et poursuite de la réflexion.

Monsieur le Maire précise concernant les modalités de transfert et de dé-transfert des compétences ou activités intégrées dans le périmètre de la communauté de communes que les communes doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport au Conseil Municipal par le Président de la CLECT.

Ainsi, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les transferts et/ou les dé-transferts de charges ainsi que sur les montants de transferts et de dé-transferts qui viendront impactés en négatif ou en positif l'attribution de compensation 2022

dans un délai de 3 mois à compter de la mise à disposition du rapport par le président de la CLECT (soit pour le 23 mai 2022).

Après approbation par les conseils communaux, une nouvelle délibération communautaire viendra acter l'attribution de compensation pour 2022 (une régularisation par douzième sera calculée).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les modalités de transferts et de dé-transferts des compétences ou activités intégrées dans le périmètre de la Communauté de Communes, telles qu'indiquées dans le rapport de la CLECT.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ✓ Acte le montant de dé-transfert de la gestion de la cantine scolaire de La Gacilly pour un montant de 88 722 € 46 en année pleine (année scolaire).
- ✓ Acte le montant de dé-transfert de la gestion de la cantine scolaire de La Gacilly pour un montant de 51 755 € 00 pour l'année 2022, année de sortie de la compétence à compter du 1 août 2022 (7/12 mois).

08-03-2022

Don « solidarité Ukraine »

Monsieur le Maire souhaite que la commune fasse un don de solidarité en faveur de l'Ukraine.

Il demande aux membres du Conseil ce qu'ils en pensent.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ✓ Donne un avis favorable et décide de verser 200 € 00.
- Les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

Avenant n°1 – Lot 3 – Local associatif et technique

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 du lot 3 « Couverture métallique » établi par la SAS LA MAISON DUBOIS.

L'objet de la modification est d'une part d'incorporer au marché la plus-value pour descente eaux pluviales façade nord et réseau aérien, la moins-value pour boîte à eau laqué et d'autre part de modifier en conséquence le montant du marché.

Après discussion, le Conseil Municipal :

- ✓ Souhaite avoir plus d'explications et demande à Monsieur le Maire de se renseigner avec le maître d'œuvre.

La décision est reportée au prochain Conseil Municipal.

Questions diverses

- Collecte des déchets
Monsieur le Maire fait le point sur ce dossier :
 - Scénario initial n°5 devenu n°2 au moment du vote final,
 - Compétence OBC,
 - Redevance incitative.

- Journée citoyenne

Elle aura lieu le 30 avril 2022 avec la même organisation que celle de l'année dernière.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Numéros délibérations transmises à la Préfecture 01-03-2022 à 08-03-2022

Affiché le 22 mars 2022

Le Conseil Municipal